

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines			
Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	3
Présents	25	Absents non représentés :	3
VOTANTS			28

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 31 Mars 2015, après convocation légale reçue le 25 mars 2015, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Rémy ARNAUD, M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, Mme Jacqueline BOUYAC, M. Alain BRES, M. Didier CARLE, Mme Sabine CHAUVET, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, Mme Arlette GARFAGNINI, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, M. Christian SOLLIER, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER.

Etaient Absents représentés :

Mme Karine CANDALE, (Pouvoir donné à Mme Nicole NEYRON),
M. Thomas CONSTANTIN, (Pouvoir donné à M. Christian GROS),
Mme Annie GARNERO, (Pouvoir donné à M. Alain BRES),

Etaient Absents non représentés :

M. Françoise PANTAGNE, M. Lucien STANZIONE, Mme Isabelle VINSTOCK.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : M. Yannick LIBOUREL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Désignation des représentants aux Conseils d'Administration des
Collèges SILVE à Monteux et DOCHE à Pernes les Fontaines**

Madame Maryline EYDOUX, Vice-présidente, indique à l'assemblée que le décret N°2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement tire les conséquences des modifications introduites par les lois N°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation de programmation pour la refondation de l'école de la République et N°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, en précisant les conditions de désignation des représentants des collectivités territoriales dans le conseil d'administration (CA) des établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ).

Afin de maintenir l'équilibre tripartite entre les collectivités territoriales, l'administration, les personnel et les usagers de la composition du conseil d'administration le législateur a prévu notamment :

- deux représentants de la commune siège de l'établissement ou, lorsqu'il existe un établissement public de coopération Intercommunale, un représentant de cet établissement public et un représentant de la commune (article R.421-14 du code de l'éducation modifié).

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret N° 2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du conseil d'Administration des établissements locaux d'enseignement,

Le Conseil Communautaire,

Madame Maryline EYDOUX, Vice-présidente, entendue,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DESIGNE :

- Madame Maryline EYDOUX membre du Conseil Communautaire pour siéger au Conseil d'Administration du Collège SILVE à Monteux
- Madame Laurence MONTERDE membre du Conseil Communautaire pour siéger au Conseil d'Administration du Collège DOCHE à Pernes les Fontaines.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,

